

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un et le douze avril à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle socio-culturelle, sous la présidence de Christian POUGET, Maire.

Conseillers présents : CARLES Christian, DIAZ Marie-Chantal, FÉRAL Joffrey, GÉLIN Hervé, LENOIR Benvinda, MERLET Claude, POULAIN DE LAFONTAINE Nobélia, ROCQUET Olivier, VIELLE Sylvie.
Conseiller absente : FOULCHE Corinne.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de PRUINES *Séance du 12 avril 2021*

L'an deux mille vingt et un, et le douze avril, à 20 h 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle de Pruines, sous la présidence de Monsieur POUGET Christian, Maire.

Présents : CARLES Christian, DIAZ Marie-Chantal, FÉRAL Joffrey, GÉLIN Hervé, LENOIR Benvinda, MERLET Claude, POUGET Christian, POULAIN DE LAFONTAINE Nobélia, ROCQUET Olivier, VIELLE Sylvie ;

Absent : FOULCHÉ Corinne,

Secrétaire : Claude Merlet.

Date de convocation et affichage : 6 avril 2021

Nombre de membres : Conseil municipal : 11 – En exercice : 11 – Présents – 10

OBJET Vote du taux d'imposition des taxes directes locales 2021.

Délibération : 2021/009

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021,
Monsieur le maire propose une augmentation des taux de 1.021940%

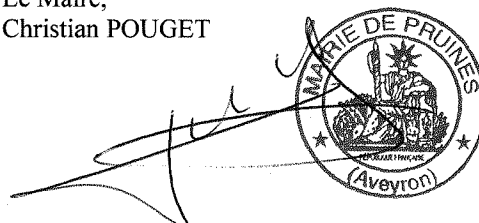
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité moins une voix, d'augmenter les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2021 soit :

	Base d'impositions prévisionnelles 2021	Taux 2021 votés	Produits correspondants
Taxe foncière (bâti)	174 600	35.43 %	61962 €
Taxe foncière (non bâti)	23 100	82.84 %	19137 €
		Total	80999 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Christian POUGET

Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture
par voie dématérialisée le :

et publication ou notification en
Le maire
Christian POUGET



République Française
Département de l'Aveyron

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de PRUINES
Séance du 12 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, et le douze avril, à 20 h 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle de Pruines, sous la présidence de Monsieur POUGET Christian, Maire.

Présents : CARLES Christian, DIAZ Marie-Chantal, FÉRAL Joffrey, GÉLIN Hervé, LENOIR Benvinda, MERLET Claude, POUGET Christian, POULAIN DE LAFONTAINE Nobélia, ROCQUET Olivier, , VIELLE Sylvie.

Absent : FOULCHÉ Corinne

Secrétaire : Claude Merlet.

Date de convocation et affichage : 6 avril 2021

Nombre de membres : Conseil municipal : 11 – En exercice : 11 – Présents – 10

OBJET Vote du budget primitif 2021.

Délibération : 2021/010

Monsieur le maire présente le budget primitif 2021 qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	286 456.50	286 456.50
Investissement	217951.92	217951.92

Fonctionnement : 284 718.50 €

- Recettes 244 793 € + résultat reporté : 41 663.50 €
- Dépenses 260 905€ + virement à S.I. : 25 551.50 €

Investissement : 217 951.92 €

- Recettes 217 951.92 €
- Dépenses 200 505.50 € + solde d'exécution reporté : 17 446.42

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une voix, décide :

- D'approuver le budget primitif 2021,
- D'autoriser le maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Christian POUGET

Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture
par voie dématérialisée le :

et publication ou notification du

Le maire

